

Matière : FONCTION
PUBLIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
PERSONNEL TITULAIRE
ET STAGIAIRE

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
**DELIBERATION
MODIFICATIVE
POUR ERREUR
MATERIELLE DE
LA
DELIBERATION N°
2021- 322 DU 13
DECEMBRE 2021
RELATIVE AU
TABLEAU DES
EFFECTIFS DE LA
MAIRIE AU 1ER
JANVIER 2022**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe
GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-
MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Javier DE LA CASA,
Delphine SANTINI, Prèscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry
ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE, Adrien
ROUZAUD,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

François DEMANGEOT Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Evelyne GUILHEM Donne procuration à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Régine SURRE Donne procuration à Denis BOUILLEUX,
Sabine CHABERT Donne procuration à Audrey GAIANI,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE,
Chantal BARTHES Donne procuration à Hélène GIRAL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Giovanni ZAMAI,
Agnès SOULIER Donne procuration à Pierre BARBAUD,
Bruno PERLES Donne procuration à Prèscillia GRANIER,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

Absents excusés : Zohra KUFEL

Secrétaire : Madame Delphine SANTINI

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 07 AVRIL
2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07 AVR. 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU 28 AVR. 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la rectification de la délibération n°2021-322 du 13 décembre 2021 du tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2022.

Il convient de préciser la création d'un poste contractuel de collaborateur de cabinet selon le Code Général de la Fonction Publique, L.333-12 anciennement l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984, inscrite au tableau des effectifs sur lequel un agent titulaire est détaché.

Cette création ne modifie pas le nombre de postes permanents qui est de 200 postes permanents au 1^{er} janvier 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 avril 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
28 AVR. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
27 AVR. 2022
Par publication le
28 AVR. 2022
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le



ID : 011-211100763-20220414-DB202264-DE